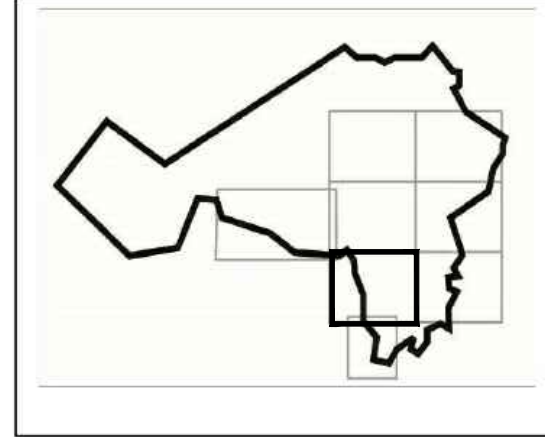




2G

VERSION D' APPROBATION DU 31 MARS 2016

Plan de zonage du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 31 mars 2016 approuvant la Révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire de Salon-de-Provence

Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Salon-de-Provence	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	Règlement Intercommunal (RI) :	30 août 1994
	Règlement Intercommunal (RI) :	20 janvier 1996
	Plan de l'Urbanisme (P.U.) :	14 octobre 1999
	Règlement Général d'Urbanisme (R.G.U.) :	12 avril 2001
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 octobre 2001
	Règlement Général d'Urbanisme (R.G.U.) :	24 mars 2005
	Règlement Général d'Urbanisme (R.G.U.) :	14 octobre 2001
	Règlement Général d'Urbanisme (R.G.U.) :	14 octobre 2011
	Règlement Général d'Urbanisme (R.G.U.) :	14 octobre 2011
PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007
	PDS approuvé par le Conseil Municipal (CM) :	13 août 2007

Château, le 31 mars 2016

Légende :

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de Recullement
- Zone Non-affectable

Voie bruyante de type 1 à type 4

SERVITUDES D'URBANISME

- Périètre d'attente de projet d'aménagement (art. L. 123-1)
- Servitude de mixité Sociale (art. L. 123-1)
- Périètre de mixité Sociale (art. L. 123-1)
- Orientation d'aménagement et de programmation (art. L. 123-1)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Quartier public (art. L. 123-1)
- Voie à créer (numéro et largeur de ER)
- Voie à élargir (numéro et largeur de ER)
- Intention de création de voie nouvelle (numéro de ER)
- Carrefour à aménager

CANAUUX

- Réseau hydraulique

RISQUES

- Secteur de risque de stagnation des eaux de ruissellement pluvial
- Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales
- Atlas des zones inondables (AZI) - Enveloppe hydrogéomorphologique
- Secteur de risque d'inondation lié à la Tourelle :
- Risque d'inondation grave
- Risque d'inondation modéré

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER

- Haies à conserver
- Immeubles ou toits à protéger
- Jardins à créer ou à conserver
- Arbres à conserver
- Alignements à conserver
- Terrain cultivé en zone urbaine à protéger

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

- Zone A, B ou C
- Type de zone